

**SESSION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 97-05**  
**Le 11 juin 1997**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 11 juin 1997, à Pittsburgh. L'ordre du jour de la séance figure à l'annexe A. Monsieur William Nitze (États-Unis) présidait la séance. Messieurs Anthony Clarke et José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> María Cristina Castro, et le directeur exécutif du Secrétariat, M. Victor Lichtinger, participaient également à la séance en compagnie d'autres représentants officiels. Monsieur Marc Paquin agissait en qualité de secrétaire.

**Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

**Point 2 Compte rendu de la présidente du CCPM**

La présidente du CCPM mentionne au Conseil que le rapport établi à son intention sur les consultations publiques tenues à Mexico et à Vancouver est maintenant disponible. Madame Castro, à la demande du Mexique, donne plus de détails quant au contenu de ce rapport. De plus, la présidente du CCPM informe le Conseil que le Comité s'efforce de parachever plusieurs avis qu'il soumettra à son attention au cours de la session ordinaire.

La présidente met le Conseil au courant de la présente consultation publique et indique qu'elle se déroule de manière très satisfaisante.

**Point 3 Compte rendu du directeur exécutif**

Le directeur exécutif remercie les États-Unis d'accueillir la session ordinaire du Conseil à Pittsburgh. Monsieur Lichtinger, relatant les préparatifs de la session, signale que le peu de temps dont le Secrétariat a disposé entre l'annonce du lieu de la session et sa tenue a représenté un fardeau supplémentaire pour ce dernier et l'a obligé à relever des défis. Mais, finalement, il a pu surmonter la plupart des obstacles, malgré le fait de connaître encore de petites difficultés sur le plan technique.

Relevant l'absence de deux des trois membres du Conseil, le directeur exécutif exprime son inquiétude quant à un affaiblissement éventuel du niveau décisionnel au cours des sessions du Conseil. Il déclare que si la situation actuelle devait se reproduire, la CCE courrait le risque de n'avoir plus de raison d'être en tant qu'institution. M. Lichtinger suggère, néanmoins, que la session ordinaire du Conseil se tienne le lendemain, puisque le public a déjà été convié à assister à la partie publique, et que les Parties et le Secrétariat ont déjà consacré beaucoup d'énergie à la préparation de cette session. Il suggère également aux Parties d'envisager la tenue d'une session extraordinaire du Conseil à l'automne, au siège de la CCE, à Montréal. Le directeur exécutif

présente un projet d'ordre du jour modifié de la présente session ordinaire et propose que la session extraordinaire d'une journée porte sur quatre points principaux : l'examen de l'ANACDE; le programme relatif au commerce et à l'environnement; la réunion avec le CCPM; et le Rapport (visé à l'article 13) sur les mouvements des polluants à l'échelle du continent.

Les représentants suppléants acceptent la proposition du directeur exécutif et conviennent en outre de discuter plus amplement de ce point le lendemain, au cours de la session ordinaire du Conseil.

En dernier lieu, le directeur exécutif informe les Parties que le Rapport (du Secrétariat visé à l'article 13) sur les mouvements des polluants à l'échelle du continent leur sera remis le 12 juin pour fins d'examen.

#### **Point 4      Session ordinaire du Conseil**

##### **Point 4.1      Programme général**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

##### **Point 4.2      Ordre du jour**

Dans le contexte de ce point, les discussions ont porté sur les questions suivantes :

#### **Programme et budget pour 1998 et 1999**

Le Secrétariat propose, et les Parties acceptent, que les discussions sur le programme et le budget annuels pour 1998 et 1999 soient reportées à l'automne.

Les États-Unis indiquent qu'ils seraient disposés à augmenter leur contribution, et ce, à compter de 1999, pour la porter à quatre millions de dollars américains. Le Canada et le Mexique indiquent qu'ils ne seront vraisemblablement pas en mesure d'augmenter leur contribution au budget de la CCE pour 1999.

#### **Programme relatif au commerce et à l'environnement**

Les États-Unis demandent qu'un point portant sur le programme relatif au commerce et à l'environnement (groupe de travail) soit ajouté à l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil, dans le but d'évaluer s'il est pertinent de créer un groupe de travail sur le programme de la CCE relatif au commerce et à l'environnement en prévision de la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra à l'automne.

Les Parties s'entendent pour créer un groupe de travail sur le commerce et l'environnement, comprenant des représentants des ministères du Commerce et de l'Environnement, qui sera chargé d'examiner les questions à l'étude et de formuler des recommandations au Conseil sur des

manières d'envisager le programme de travail, et ce, conformément au paragraphe 10(6) de l'ANACDE.

### **Gestion rationnelle des produits chimiques**

Les États-Unis demandent que l'adoption des Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs au DDT et au chlordane constitue un point de l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil.

Le Canada exprime l'urgence avec laquelle, selon lui, il faudrait agir et prendre des décisions à l'égard de la douzaine de substances polluantes déjà mise à l'index ou d'autres substances du même type.

### **Projet de résolution relative à la conservation des requins**

Les États-Unis reportent à une session ultérieure le dépôt d'un projet de résolution relative à la conservation des requins.

### **Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE**

Les Parties ont convenu d'entreprendre le processus d'examen du fonctionnement des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et ce, conformément au paragraphe 19(1) des mêmes lignes directrices. À cette fin, les Parties échangeront, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1997, leurs projets de modifications de ces lignes directrices. Elles sont invitées à procéder assez tôt à cet échange si telle est leur intention. À la suite de cet échange de projets de modifications, les Parties entreprendront, avant le 30 septembre 1997, l'élaboration d'un projet commun de modification des lignes directrices en question pour le soumettre ensuite au CCPM, qui aura 60 jours pour procéder à l'examen de ce projet. Le but ultime est que les Parties puissent convenir, d'ici le 15 décembre 1997, des modifications définitives à apporter aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

### **Règles types relatives au règlement des différends**

Les Parties ont également convenu d'élaborer des règles types relatives au règlement des différends. À cette fin, les Parties échangeront leurs ébauches de règles types au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le but ultime est que les Parties puissent convenir, d'ici la fin de 1997, d'une version définitive de règles types relatives au règlement des différends.

**Point 5      Rapport annuel de 1996**

Le Secrétariat informe les Parties qu'elles recevront une version préliminaire du rapport annuel de 1996 et qu'elles devraient envisager l'inclusion d'un point à l'ordre du jour de la session ordinaire en vue d'adopter le rapport quant au principe.

**Point 6      Démonstration du fonctionnement du centre d'information**

Le Secrétariat donne un aperçu de l'état d'achèvement du centre d'information sur la technologie et fait sommairement une démonstration témoin du fonctionnement du centre.

**Point 7      Système d'information géographique (SIG)**

Le Secrétariat donne un aperçu de l'état d'achèvement du Système d'information géographique (SIG) qu'il a réalisé.

**Point 8      Autres questions**

Le directeur exécutif présente le Rapport sur les activités de 1996. Le Mexique réitère sa demande d'une liste des contrats de la CCE avec chaque consultant comportant des renseignements relatifs à la durée et au coût ainsi que les résultats escomptés. Le Secrétariat indique que cette tâche requiert des ressources dont il ne dispose pas jusqu'à présent.

La séance est levée à 17 h 15.

Rédigé par Cristóbal Vignal, coordonnateur, Stratégies globales et Liaison des programmes, et Marc Paquin, secrétaire du Conseil.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 97-05

ORDRE DU JOUR

Se tiendra le mercredi 11 juin, de 14 h à 17 h

PRÉSIDENCE : W. Nitze (États-Unis)

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la présidente du CCPM
- Point 3 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 4 Session ordinaire du Conseil
  - Point 4.1 Programme général
  - Point 4.2 Ordre du jour
  - Point 4.3 Documents de référence
  - Point 4.3 Séance publique
  - Point 4.4 Logistique et autres questions
- Point 5 Rapport annuel de 1996
- Point 6 Démonstration du Centre d'information sur la technologie
- Point 7 Démonstration du SIG